

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 SOCA 1 Pour un espace public sans mégots

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la proposition de délibération par laquelle le groupe SOCA lui propose la création d'une 'rue sans mégots' dans chaque arrondissement,

Sur le rapport présenté par M. Paul Simondon au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : est approuvée la création d'une « rue sans mégots » par arrondissement, sur proposition des maires d'arrondissement ;

Article 2 : les services de la Ville de Paris animeront des réunions pédagogiques et proposeront des outils de communication et de lutte contre le jet de mégot dans l'espace public aux habitants et commerçants des « rues sans mégots » ;

Article 3 : des actions de prévention du tabagisme seront également encouragées dans les « rues sans mégots » ;

Article 4 : un appel à projets permettra de sélectionner des dispositifs innovants de prévention de jets de mégots.

Article 5 : Les opérations de sensibilisation auprès des ERP d'ores et déjà conduites seront poursuivies ;

Article 6 : Un projet de charte partenariale avec les bénéficiaires de droits de terrasse pour contribuer à l'effort général de propreté sera expérimenté dans les « rues sans mégots » et pourra être élargi à terme à tout le territoire parisien ;

Article 7 : Dans le cadre de la création des « rues sans mégots », la Ville de Paris demandera aux cigarettiers de travailler à l'écoconception des produits du tabac, qu'il s'agisse des filtres ou des paquets de cigarettes, sachant qu'une cigarette ne sera jamais écoresponsable et dispersible dans l'environnement, et qu'elle demeure un élément hautement nocif pour la santé.

Article 8 : La Maire de Paris appellera de nouveau l'attention du gouvernement pour qu'un éco-organisme des déchets du tabac soit créé et que la Ville puisse être associée à ses travaux préparatoires et à son fonctionnement ; sa mission pourra notamment porter sur la mise en place et le financement d'une collecte spécifique des mégots mais également sur la recherche de solutions moins polluantes s'agissant des filtres. Cet éco-organisme devra également amplifier et promouvoir les expérimentations actuelles en matière de recyclage des produits du tabac ;

Article 9 : En attendant la création de cet éco-organisme, une expérimentation de collecte et de recyclage des mégots sera réalisée dans l'une des « rues sans mégots » et alentour, et fera l'objet d'un bilan technique afin de déterminer les solutions les plus appropriées au territoire parisien. La pose de cendriers sur les potelets, ainsi que de corbeilles munies de cendriers, sera l'un des éléments de cette expérimentation.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO